

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 février 2014

Traitements Fonction Publique : La Fédération CFTC Santé Sociaux exige la reprise d'une véritable concertation

Les salaires "ne seront pas gelés jusqu'à la fin de la mandature" - "quatre ans de gel, c'est beaucoup". C'est ce que déclarait le jeudi 16 janvier 2014 au micro de BFMTV/RMC Marylise Lebranchu. Constante autant dans ses écrits que dans ses propos, Madame Lebranchu enfonce le clou le 25 février au micro de RTL : **"Il n'y a pas, aujourd'hui, de dégel du point d'indice sur la table des négociations »**

La Fédération CFTC Santé Sociaux dénonce les propos de la Ministre, qui revient ainsi sur les engagements précédents de sa lettre aux organisations syndicales du 16 octobre 2013. Elle affirmait alors que la question des mesures générales devait s'articuler avec la discussion sur les orientations en matière de parcours professionnels, de carrières et de rémunérations. La question salariale devait être rouverte au printemps 2014 après une première phase de concertation, qui ouverte début 2014, s'est vite refermée.

La Fédération CFTC Santé Sociaux regrette que la logique financière du Gouvernement déjà à l'œuvre avec la mise en place du plan de retour à l'équilibre des dépenses publiques - 50 milliards d'euros d'économies dans les dépenses publiques sur la période 2015-2017, Ondam inférieure à 2 % par an les trois prochaines années – conduise à :

- Se féliciter d'une économie de 1 milliard d'€ fait sur les prévisions de dépenses 2013
- aggraver la diminution programmée des moyens humains et matériels dans nos secteurs sanitaire et médico-social,
- porter atteinte à la qualité des soins,
- réduire les effectifs et dégrader encore plus les conditions de travail et d'exercice professionnel.

Il n'y a pas lieu de se féliciter, comme l'a fait le Ministre du Budget, le 21 janvier en déclarant : «La progression des dépenses d'assurance maladie a été l'an passé inférieure de plus d'un milliard d'€ aux objectifs retenus ... » Dans nos établissements, nous constatons tous les jours les méfaits qu'entraînent ces économies contraintes.

La Fédération CFTC Santé Sociaux refuse que les agents de la Fonction Publique Hospitalière fassent une fois de plus les frais des nouvelles réductions de dépenses publiques annoncées par le président Hollande.

La Fédération CFTC Santé Sociaux exige le dégel du point d'indice et la reprise des négociations. Les rémunérations de la Fonction publique ont perdu 5% par rapport à l'inflation depuis juillet 2010. Jamais les traitements n'ont été bloqués sur une telle durée.

Votre contact

Patrick Mercier :
06 19 99 35 33
pmercier@cftc-santesociaux.fr

A propos de la CFTC santé sociaux

La Fédération CFTC santé sociaux défend les salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle participe notamment aux négociations collectives du secteur public, de la CC51, de la CC66 et des conventions collectives des services à la personne, de l'aide à domicile et des assistantes maternelles. Sa devise est "Pouvoir s'opposer, toujours proposer".

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr